

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	28 mars 2018	3 avril 2018
Quorum 72		
Votants 79		
Suffrages exprimés : 79		

Séance du 11 avril 2018

N°180411-40

L’an deux mil dix-huit, le 11 avril à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Chantal BERTEAU, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Jean BUGEON, Hubert BUQUET, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Dominique CHAUVEL, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Thierry FABAREZ, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Agnès LEDUC, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Jean-Pierre THEVENOT, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean-Luc COTARD représenté par M. Olivier TASSEL,
M. Philippe DUFOUR représenté par M. Bernard LEVASSEUR
M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN
M. William MOUCHE représenté par M. Louis-Pierre LIBERT
M. David LAMBION représenté par M. Didier MOLTON
M. Jacques LEFRANCOIS représenté par M. Guy BUREL

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Pierre-Luc BILLIEZ a donné pouvoir à M. Gérard COLIN
Mme Isabelle DUJARDIN (Thiouville) a donné pouvoir à M. Jean-Michel COLOMBEL
M. Pierre-Yves JEGAT a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC
M. François-Pierre LECLUSE a donné M. François GUILLOT
M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET
M. Pascal VANIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT

Absents :

MM Rémy BELLANGER, Enrick DE BRABANDERE, Jean-Marie GEORGES, Nicolas MOLETTE et Mmes Brigitte HATTON, Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier BOULLARD a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

FINANCES – PORT DE SAINT VALERY – Mise à jour des AP/CP en cours

N°40

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la nécessité de mettre à jour les AP/CP du budget Port,

Vu les crédits de paiement 2018 inscrits au budget primitif 2018 du budget Port,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 21 Mars 2018,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 29 Mars 2018.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte la mise jour de chaque AP/CP faisant l'objet d'une modification dans le tableau ci-dessous,**
 - **autorise, pour chaque AP/CP en cours, le report automatique des crédits de paiement non utilisés sur l'exercice suivant sans que le montant global de l'AP/CP ne puisse être modifié.**
-

PORT DE SAINT VALERY
(montant HT)

MODE Modification /CM/Int	N°FACP	Lieux de FACP	Date de création de FACP	N°opération	MONTANT DE L'AP					MONTANT DES CP					OBSERVATIONS SUR LES MODIFICATIONS AU BUDGET PRIMITIF		
					DEPENSES					RECETTES PREVISIONNELLES							
					MONTANT AU 3 ^e JANVIER 2013	MODIFICATION POUR VOTE BP	MONTANT APRES MODIFICATION	SUBVENTIONS	EMPRUNTS	APPORTS EN CASH	MONTANT LIGÉ EN 3 ^e JANVIER 2013	CP 2013 VOTE BP 2013	CP 2013 PREVISIONNEL	CP 2014 PREVISIONNEL	CP 2015 PREVISIONNEL	CP 2016 PREVISIONNEL	
A CLOTURE	FOR201001	ELECTION SANITAIRES SUR LE FORT DE PLAISANCE	30/03/2011	0905	20 864.00 €	-15 000.00 €	5 864.00 €	0.00 €	0.00 €	5 864.00 €	5 864.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Projet reporté à une date ultérieure
MODIFICATION	FOR201001	REMISE AUX NORMES AIRE TECHNIQUE OUEST	30/03/2011	1101	427 456.49 €	0.00 €	427 456.49 €	0.00 €	0.00 €	427 456.49 €	51 076.58 €	221 000.00 €	155 385.91 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Le montant global des FACP ne change pas, la répartition des crédits est modifiée selon le coût réel de la potence.
					TOTAL						TOTAL	221 000.00 €	155 385.91 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,



Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

La loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et
complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
Le Président atteste que la délibération du Conseil
Communautaire n° LR - Séance du 11/04/18
est exécutoire.
Date de réception en Sous-Préfecture : 17/04/18
Date de publication : 17/04/18

Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20180411-180411-40-DE
Date de télétransmission : 17/04/2018
Date de réception préfecture : 17/04/2018